# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

### SEANCE DU 03 Juin 2024

En exercice Présents **Votants** 11 11 13

Date de convocation : 24/04/2024 Date d'affichage: 24/04/2024 SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Danielle BEZIADE.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de Juin à 18h30, le Conseil Municipal de BIRON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Benoît

POURTAU-MONDOUTEY, Maire.

**Présents** : Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire, président de séance,

Mesdames et messieurs Jean ARROZES, Danielle BEZIADE, Pierre COUTURE, Maud FERREIRA, Véronique IRLES, Francis LACAVE-BOUCHÉ, Annick MAITREJEAN, Marie-Ange MASSEY, Laurent TAPIN, Jean-François

Excusés/Absents: Messieurs, Nicolas LABORDE, Jérôme NEGRE.

=========

### ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la précédente séance (04 Avril 2024) joint à la convocation qui n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part des membres présents, a été approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont donc abordées.

## 1 Vote des Subventions aux Association

Le Maire rappelle qu'au cours de la précédente séance consacrée au vote du budget prévisionnel 2023 un montant global de 8000 € a été inscrit et voté à l'article 6574 (vote des subventions).

Il convient de procéder à la répartition de ce montant par association.

Il précise qu'une réunion s'est déroulée le 29 mai dernier au cours de laquelle chaque représentant a pu exprimer ses besoins, bilans, projets, satisfactions.

Après un large débat, l'assemblée, à l'unanimité des présents, Mesdames Marie-Ange MASSEY et Danielle BEZIADE ainsi que Monsieur Jean ARROZES ont quitté la salle car partie prenante dans les associations ayant sollicité une subvention

**DÉCIDE** de répartir l'enveloppe comme suite :

<u>DECIDE</u> de repartir l'envelop <b>Association</b>	Montant	Association	Montant
			5(0.00
Etoile Sportive Pyrénéenne	1 700,00	Tennis de Table Bironnais	560,00
Le Cochonnet Bironnais	800,00	Soleil d'automne	800,00
AFSEP (Sclérose)	30,00	ALLIANCE 64	100,00
Les restos du Cœur	50,00	A Case	100,00
LO CALEI	100,00	ADMR (canton de Lagor)	100,00
Aide au Loisirs des	500,00	Vivre Ensemble	100,00
handicapés			
Centre Socio Culturel	200,00	Prévention routière	50,00
Comice Agricole Lagor	100,00	Mémoire du Canton de Lagor	150,00
Divers	1 560,00	Comité des fêtes de Biron	1 000,00
TOTAL	5 040,00	TOTAL	2960,00

#### Même séance

# 2 Remplacement du défibrillateur du boulodrome :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le défibrillateur de la pétanque est défectueux. La parole est donnée à l'Adjoint au Maire en charge des bâtiments.

Monsieur l'Adjoint présente au Conseil Municipal les options qui se présentent pour le remplacement du matériel défectueux, à savoir achat ou location.

Après avoir discuté des avantages et inconvénients des différentes options, le Conseil Municipal, dans un souci de tranquillité, préfère s'orienter vers l'option de la location afin de bénéficier d'un contrat de maintenance.

La mise en place du nouveau matériel devrait intervenir dans les mois à venir.

### Même séance

\* Monsieur Pierre Couture (conseiller municipal) s'est excusé et a pris congé.

# 3 Vente délaissé Chemin Labielle :

Le Maire expose que la propriété sise au 02 chemin Labielle englobe une partie de la voie communale, sur une emprise d'environ 197 m² et ce depuis de nombreuses années.

Monsieur AZPIAZU Benoît et Madame FAGET Lucie souhaitent régulariser la situation.

Le Maire se réfère aux termes de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière qui dispose que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

L'emprise en cause étant déjà désaffectée de fait, il ne sera pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie.

Il propose donc de déclasser cette parcelle d'une superficie de 197m² et de la céder Monsieur AZPIAZU Benoît et Madame FAGET Lucie pour un montant de 900€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- <u>DÉCIDE</u>
- le déclassement d'une partie non cadastrée du domaine de la commune d'une superficie de 197m².
- la vente de cette parcelle à Monsieur AZPIAZU Benoît et Madame FAGET Lucie, au prix de 900 euros.
- **PRÉCISE**
- que les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune et que les frais d'acte (rédaction et publication) seront pris en charge par l'Acquéreur à la condition de passer par un acte en la forme administrative.

#### Même séance

## 7 Colombarium:

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, qu'il ne reste qu'une case dans le colombarium du cimetière et qu'à notre connaissance aucune dispersion de cendres n'a été effectuée dans le jardin du souvenir, ce qui rend possible son déplacement ou sa modification paysagère.

Monsieur l'Adjoint au maire en charge du cimetière expose au reste du Conseil Municipal que l'inflation en matière funéraire est telle, que racheter de nouvelles cases couterait plus du double de ce qu'avait coûté la première extension. Il faut compter aujourd'hui un peu plus de 4 000€ pour un monument de quatre cases. Ce qui, avec le prix actuel des concessions pratiqué par la commune, n'est pas envisageable pour le moment.

La Commission Cimetière du Conseil municipal est appelée à se réunir dans les prochaines semaines afin d'étudier d'autres options que pourraient proposer les sociétés funéraires, comme des cavurnes en pleine terre, etc.

### Même séance

## 8 Etat des Chemins Ruraux :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours sur l'état des chemin ruraux dont l'entretien est à la charge de la Mairie. L'agent technique communal en assure le fauchage et la surveillance. L'état de la majorité des chemins est jugé satisfaisant.

L'enquête publique du Chemin Labartette est terminée, la Municipalité est en attente de l'entreprise Corint Sud pour le rachat de parcelle permettant l'élargissement de la route. Une fois les travaux terminés, une grande partie de ce chemin sera reclassée en voirie communale.

La CCLO a programmé le busage d'une mare s'étant formée sur un terrain leur appartenant, ce qui entraine des désagréments sur le chemin rural Labartette, Ce busage permettra un meilleur écoulement de l'eau et rendra l'entretien du chemin plus aisé pour l'agent technique communal.

#### Même séance

# Questions Diverses :

- Nettoyons la Nature: Le conseil Municipal souhaite reconduire l'opération le week-end du 27, 28 et 29 septembre. L'inscription de la Commune à cette mobilisation sera effectuée par le secrétariat et une communication officielle sera faite à la rentrée.

Bulletin Municipal: La commission Bulletin Municipal s'est réunie afin de préparer le prochain bulletin, les associations ont été sollicitées afin de produire des articles pour une parution au début de l'été. Cette édition sera une nouvelle fois imprimée par un prestataire extérieur et distribuée par les membres du Conseil Municipal.

- Courrier Administré: Monsieur le Maire a lu au Conseil Municipal un courrier d'un administré qui leur demandait d'intervenir auprès des infirmières de la commune. L'ensemble des élus a pris note de ce courrier mais n'envisage pas d'y donner suite car il n'est pas de la compétence de la collectivité de s'ingérer dans les affaires du domaine privé de ces administrés.

Vin d'honneur: Les fêtes de Biron auront lieu le 22 et 23 juin 2024. Comme traditionnellement, le Maire et son Conseil Municipal inviteront les administrés à un vin d'honneur à la mairie le dimanche midi. Ce vin d'honneur sera accompagné d'un petit buffet commandé à « La Petite Epicerie » de Maslacq

ENR64: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par cette filiale de TE64 afin qu'elle lui expose des projets d'installation photovoltaïque au cours d'un prochain rendez-vous.

#### Même séance

# 4 Application Mobile de communication communale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt que présente la mise en place d'une application mobile au sein de la Commune. Cette solution pourrait permettre la communication en temps réel des informations aux administrés. Ce mode de communication étant déjà utilisé depuis plusieurs années par d'autres collectivités, ce système a fait ses preuves.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse des rendez-vous qu'il a tenus avec différentes sociétés qui développent des applications mobiles de communication à usage des collectivités.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

<u>DÉCIDE</u>: D'approuver à l'unanimité de ses membres la mise en place d'une application mobile de communication au sein de la Commune.

<u>AUTORISE</u>: Monsieur le Maire à signer un engagement avec la société « Panneau Pocket » retenue pour le déploiement de ce nouveau service.

### Même séance

# Projet Lotissement Bacqué :

Le Conseil Municipal étudie toujours le projet de construction de logements au lotissement Bacqué. Après discussion sur les coûts élevés d'un tel projet, le Conseil Municipal souhaite revenir vers l'APGL pour affiner la première ébauche et voir si des modifications permettraient de réduire l'impact financier du projet.

### Même séance

# 6 Renouvellement de la convention de portage des repas :

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention lie la commune avec le CCAS de Mourenx. À la suite d'une alerte du Comptable Public, il a été porté à sa connaissance que la convention actuelle est ancienne et qu'il serait souhaitable de la renouveler. Après avoir relancé le CCAS de Mourenx, le secrétariat de mairie n'a pas encore d'information sur la nouvelle convention.

Le maire souhaite toutefois l'avis du Conseil Municipal sur la volonté ou non de maintenir cette convention de portage de repas, afin d'avancer sur ce sujet.

Après discussion, le Conseil Municipal s'accorde sur l'intérêt de garder ce service pour la population bironnaise. Il charge donc le secrétariat de Mairie de continuer à travailler sur l'obtention d'une convention mise à jour.

Monsieur le Maire espère pouvoir donner plus de renseignements sur ces projets lors du prochain conseil

municipal.

Urbanisme: un administré a souhaité rencontrer monsieur le Maire pour lui déposer en main propre un courrier de demande de recours gracieux à l'encontre du Permis d'Aménager PA06413124X3002 sur le terrain voisin de sa propriété. Monsieur le Maire, après conseil auprès des spécialistes de l'APGL, a envoyé un courrier réponse en date du 31 mai 2024 afin de signifier qu'une autorisation d'urbanisme ne pouvait être retirée qu'à condition que cette dernière soit illégale, or dans le cas présent l'autorisation d'urbanisme a été délivrée car elle respectait toutes les réglementations en vigueur. Il n'est donc pas justifié de la retirer. L'administré dispose d'un délai de 2 mois pour saisir le tribunal administratif.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance,

Danielle BEZIADE

Le Maire,

Benoît POURTAU-MONDOUTEY

Fin de la séance : 23h